



NOTICE USAGERS

Etape 2 : conditions d'accès à l'aide

Sommaire

I.	Les différentes étapes de votre demande d'aide	3
Π.	Conditions d'accès à l'aide	3

I. Les différentes étapes de votre demande d'aide

Tout au long de la saisie de votre demande, vous pouvez vous repérer à l'aide du fil d'Ariane présent en haut de la page. Un rond bleu met en évidence l'étape à laquelle vous êtes.

1		2	3	4	5	
Préambule		Conditions d'accès à l'aide	Vos informations personnelles	Votre dossier	Récapitulatif	
II.	Cond	itions d'accè	es à l'aide			
	1		3	4	5	
	Préambule	Conditions d'accès à l'aid	e Vos informations personnelles	Votre dossier	Récapitulatif	
0	Conditions Précédent	d'accès à l'aide			Suivant O	
Aide à la protection des troupeaux contre la prédation par le loup et l'ours						
Qui	peut demander la s	ubvention ?				
Les pasi jurio	Les éleveurs individuels ou sous forme sociétaire, les structures agréées groupements pastoraux, les associations d'éleveurs reconnues juridiquement, les associations foncières pastorales, les commissions syndicales gestionnaires d'estives, les collectivités locales, ainsi que les groupements d'employeurs et les associations d'éleveurs constituées juridiquement peuvent en particulier déposer une demande de subvention.					
Les	Les sociétés de fait et sociétés créées de fait, les sociétés en participation non agréées groupement pastoral et les indivisions ne peuvent pas bénéficier de l'aide.					
Les	Les demandeurs doivent respecter les critères suivants :					
Nor	nbre minimal d'anima	ux ovins et/ou caprins :				

Cette seconde étape énumère les conditions d'éligibilité à remplir pour pouvoir prétendre à l'aide que vous avez choisi.

En bas de la page, il faut confirmer (ou non) que vous remplissez bien l'ensemble des critères énumérés juste avant. Il s'agit d'un champ obligatoire.

Les champs marqués d'un * sont ob	bligatoires.	
• Précédent	Remplissez vous les critères énoncés ci dessus? * Oui O Non	Suivant O

Une fois répondu à la question, vous devez cliquer sur « Suivant ».

Si vous avez répondu « Non », une fenêtre s'ouvre vous indiquant que vous ne pouvez pas prétendre au dispositif.



En cliquant sur « Fermer », la fenêtre se ferme et vous revenez à l'étape n°2, c'est-à-dire aux « Conditions d'accès à l'aide ».

Si vous avez répondu « Oui », vous pouvez alors à l'étape n°3 « Vos informations personnelles ».